Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 82 (1931)

Heft: 2

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des déprédations semblables ont été observées dans les forêts de Soulalex, à Orsières, vers 900 m d'altitude, dans des mélézeins de 50 ans. M. Ruefli, inspecteur forestier à Sion, nous a signalé, à son tour, le même phénomène dans les forêts de Chamoson.

Ces dégâts sont, en général, localisés, ne concernant que de petites surfaces. Sur un hectare de forêt, au Mont Brun, on a compté environ 15 arbres secs, et environ 12 à Orsières. En 1929, M. Badoux avait signalé dans le « Journal » (p. 276) des dégâts causés par l'écureuil dans une jeune plantation de mélèzes, au canton des Grisons.

Le cas que nous avons observé montre que cet animal s'attaque non pas seulement aux jeunes sujets, mais aussi à la partie supérieure de vieux arbres, là où l'écorce est tendre.

D'après Hess-Beck (Forstschutz, vol. I, 5^{me} édition, page 81), l'écureuil écorce pour se procurer de la nourriture pendant les années sèches, cela surtout pendant les mois d'avril à juin. M. Fankhauser (Guide pratique de sylviculture, 3^{me} édition, p. 279), par contre, admet qu'il enlève l'écorce mince des cimes pour pouvoir lécher la sève dont est imbibé son côté interne.

Etant donné qu'on n'a pas observé une suite de ces dégâts en 1930, dans le Valais, il faut admettre que les déprédateurs ont disparu. Au cas où leurs méfaits se répéteraient, on serait dans l'obligation de prendre des mesures sérieuses et de tuer les écureuils dans les régions où ils ont été pris sur le fait.

Espérons que le Service forestier n'aura pas à intervenir et que ces jolies bêtes reviendront d'elles-mêmes à plus de sagesse.

E. Hess.

CHRONIQUE.

Cantons.

Berne. Nomination d'un conservateur des forêts. M. Marti, conservateur des forêts de l'Oberland, ayant pris sa retraite, le Conseil d'Etat a choisi pour son successeur M. E. Dasen, inspecteur forestier de l'arrondissement du Oberhasli. Le nouvel élu est entré en fonction le 1^{er} janvier, son domicile étant à Spiez.

Le corps des trois conservateurs forestiers bernois a ainsi subi, ces années dernières, un rajeunissement complet. Il est composé aujourd'hui de:

MM. F. von Erlach. pour le Mittelland

E. Dasen, » l'Oberland

O. Müller, » le Jura.

Vaud. Rapport annuel de l'Association forestière vaudoise sur l'exercice 1929/30. On ne saurait trop répéter combien cette active Association sait venir en aide aux propriétaires de forêts et a assaini les conditions du marché des bois dans le canton de Vaud, autrefois si

peu organisé. Le rapport sur le dernier exercice est une nouvelle preuve de cette heureuse action.

Au 31 juillet 1930, l'Association englobait : l'Etat de Vaud, 166 communes et 56 propriétaires de forêts privées, possédant 52.870 ha, dont la production annuelle est de 173.185 m³. Comparé à l'état de fin 1929, cela représente une augmentation de 9 sociétaires, de 1054 ha et de 3956 m³.

Elle a organisé 14 ventes collectives, groupant un volume total de 53.260 m³, et 10 ventes d'un cadre plus restreint (4150 m³). Si l'on ajoute à ces chiffres ceux concernant la vente, suivant contrats collectifs, d'assortiments spéciaux (poteaux, traverses, râperie, etc.), on arrive à un volume total de bois vendus s'élevant à 83.067 m³. Dans ces chiffres, les assortiments principaux y figurent comme suit : bois longs de résineux 47 %; billons de résineux 38 %, de feuillus 2 %; râperie 10 %, etc.

Ont été vendus : dans le canton 70 %, en Suisse allemande et en France 30 % du volume total.

Le « Bulletin », qui oriente sur la situation du marché et le résultat des mises, a paru 9 fois.

Le résultat financier est fort satisfaisant. Le bénéfice net s'élève à 1295 fr., tandis que le fonds de garantie, qui était de 27.664 fr. le 31 juillet 1929, s'est haussé à 50.608 fr. L'avoir total de l'Association, au 31 juillet 1930, se montait à 70.000 fr. Et le chiffre d'affaires, de 8.322.000 fr. en 1928/29, est passé à 10.321.000 fr.

L'exercice 1929/30 a été caractérisé, lit-on à la fin du rapport, par la facilité des ventes et la stabilité des prix.

En réalité, voilà des résultats encourageants, pour lesquels ceux qui dirigent si habilement l'Association, M. Gonet, son actif directeur en tête, ont droit à de vifs éloges. Ils ont fait de bon et utile travail.

H.B.

Valais. Le Conseil d'Etat a nommé, à titre provisoire, M. Ernest Eugster, de Speicher (Appenzell Rh.-Ext.), comme inspecteur forestier de l'arrondissement de Brigue, poste devenu vacant par le départ de M. Dür.

Étranger.

France. — Les sylviculteurs suisses à l'honneur. L'Académie d'agriculture de France — qui compte plusieurs sections dans chacune desquelles un nombre limité et déterminé de places sont réservées à des étrangers — a tout récemment élu M. Henri Biolley, ancien inspecteur cantonal des forêts du canton de Neuchâtel, en qualité de correspondant dans la section de sylviculture.

La même distinction honorifique avait été conférée autrefois à M. Coaz, l'illustre sylviculteur grison.

L'Académie d'agriculture, en portant son choix sur M. Biolley, a voulu rendre hommage aux études et publications remarquables du maître sylviculteur de Couvet, dont le nom est désormais attaché à tout ce qui touche à la futaie jardinée et à l'application de la Méthode du contrôle.

Les lecteurs du « Journal forestier suisse » s'associent sans nul doute à ce geste qui honore à la fois l'élu et la sylviculture helvétique.

A. B.

BIBLIOGRAPHIE.

B. Bavier, « Der Wald und wie wir ihn pflegen ». Publié par l'Office forestier central suisse et par l'Association des maîtres aux écoles d'agriculture de la Suisse. Un volume in-8°, de 122 pages, avec 8 planches hors texte et 10 illustrations dans le texte. Editeur : Wirz & Cie, à Aarau, Prix : cartonné, 4,40 fr.

La forêt et comme nous la traitons!

Tel est le titre de ce petit livre destiné aux maîtres enseignant la sylviculture dans les instituts d'agronomie, aux propriétaires de bois particuliers et à ceux qui ont à s'occuper de la gérance de forêts publiques. Que ne peut-on écrire sur la forêt! Il suffit, pour s'en rendre compte, de suivre la littérature spéciale, devenue si exubérante, ou de feuilleter

Que ne peut-on écrire sur la forêt! Il suffit, pour s'en rendre compte, de suivre la littérature spéciale, devenue si exubérante, ou de feuilleter les épais volumes, constellés de copieuses statistiques, dont nous inondent les libraires. Il y en a tant que, même les plus enragés liseurs, ont de la peine à se tenir au courant.

L'auteur de « La forêt », lui, ne pouvait pas allonger indéfiniment. L'espace lui avait été limité et il devait dire, néanmoins, l'essentiel de ce que ne peut ignorer celui ayant affaire avec la forêt. Je ne surprendrai aucun de ceux qui connaissent M. Bavier et ont lu « Unser Wald » — dont il fut l'auteur principal — en disant qu'il a réussi brillamment à résoudre cette tlâche difficile.

Son livre est l'œuvre d'un vrai sylviculteur qui aime la forêt et la connaît à fond. Qui l'a pratiquée aussi, comme gérant, pendant de nombreuses années. Mais qui a su rester en contact avec la science et à l'esprit sagace duquel n'a échappé aucun des progrès réalisés dans les dernières années.

Ainsi fort bien préparé à la rédaction d'un tel livre, par son activité antérieure, M. Bavier jouit d'un autre avantage précieux: il est un écrivain de race. Il sait disposer ses matériaux, traiter son sujet de façon originale et personnelle. Il s'en tient aux faits principaux, néglige l'accessoire et présente le tout sous une forme vivante. Son style, clair et alerte, anime tous les sujets et c'est un vrai charme que d'être conduit par lui. J'ai lu son livre tout d'une traite, de la première à la dernière ligne.

En vérité, c'est là une publication d'espèce rare. Et ceux auxquels elle s'adresse, les propriétaires de forêts particulières surtout — dont on ne s'est peut-être pas assez occupé jusqu'ici — peuvent se réjouir d'avoir trouvé un pareil guide. Ils auront tout plaisir à le suivre quand il expose en quoi consiste l'importance de la forêt pour notre pays, quelles en sont les essences, ce qu'il faut entendre par la forêt — un monde pour soi : sol, peuplement et l'espace occupé, qui doit rester indivisible — comment on la traite, on en mesure la production; comment on en tire parti et, enfin, quels en sont les principaux ennemis.

Le seul regret que nous éprouvions à la lecture d'un tel ouvrage c'est qu'il reste — pour le moment du moins — inaccessible à ceux ne comprenant pas l'allemand. Il s'agit vraiment d'une publication qui, dans son genre, réalise la perfection.

Nous adressons tous nos compliments à M. Bavier et aussi nos remerciements. Les forestiers suisses peuvent être fiers, à bon droit, du fait que ce traité ait vu le jour dans leur pays.

H. Badoux.